

Asile: la commission des Lois du Sénat interpelle le gouvernement

PARIS, 3 février 2012 (AFP) - Le président PS de la commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur, a "interpellé", vendredi dans un communiqué, le gouvernement sur les demandes d'asile, l'invitant à "tirer les conséquences" de la décision de la Cour européenne des droits de l'homme.

La Cour européenne des droits de l'homme a donné raison jeudi à un immigré soudanais qui contestait le refus des autorités françaises de lui accorder le droit d'asile, estimant que la procédure prioritaire employée, qui ne permet pas d'appel suspensif, ne le protégeait pas d'une expulsion.

M. Sueur "invite le gouvernement à tirer au plus vite toutes les conséquences de cette décision qui rappelle qu'il est nécessaire de garantir les demandeurs d'asile contre un refoulement vers un pays dans lequel leur liberté ou leur sécurité serait menacée".

Il indique que la commission des Lois étudiera "des propositions propres à inscrire ces garanties dans la loi".

Le sénateur du Loiret s'était à plusieurs reprises inquiété du recours excessif à cette procédure, qui concerne selon lui "plus d'un quart des demandeurs d'asile en France".

Cette procédure permet d'examiner dans des délais restreints et sans recours suspensif certaines demandes d'asile, notamment lorsqu'elles émanent de ressortissants de pays considérés comme "sûrs".

szb/sm:JMG